

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le dix février à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Patricia BOIDIN, M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N'Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, M. Pierre THEZIER, Adjoint ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; M. Jean PIN, , Mme Danielle BROCHIER, Mme Odile CHOSSON, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, M. Yves CORNILLON, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Antoine DOS SANTOS, M. Olivier BESSON, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, M. Stéphane SARRAZIN, Mme Manon BROSSETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Karine EBERHARDT (pouvoir à Patricia BOIDIN), Adjointe ; Mme Gwendoline DELHOMME (pouvoir à Mme Colette BARON) ; Mme Noëlle CHARRON (pouvoir à Danielle BROCHIER) ; Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2016

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 16 DECEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance précédente du 16 décembre 2015 est adopté sans observations.

❖ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Michel Fombonne

Monsieur le Maire donne la parole à M. Fombonne.

Celui-ci commence par préciser le caractère réglementaire de la tenue de ce débat qui est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter les orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et de donner une information sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel (pas de vote) mais il doit faire néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect de cette obligation.

M. Fombonne présente tout d'abord certains éléments de contexte, externes à la commune mais qui ont un impact sur le budget avant de passer à la présentation des éléments internes.

En 2016, l'Etat poursuit sa démarche de réduction des dépenses. Pour faire des économies, l'Etat réduit les dotations, cela impacte directement le niveau des recettes communales.

A.Genthon précise que les maires sont actuellement interrogés par le Dauphiné Libéré et il est intéressant de remarquer que nombre d'entre eux indiquent qu'ils comprennent la nécessité de rembourser les emprunts pour l'état et donc la réduction des dépenses même si cela impacte les budgets locaux.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
DGF	284 359,00 €	341 341,00 €	360 778,00 €	361 754,00 €	349 469,00 €	348 496,00 €
Différentiel	- 56 982,00 €	- 19 437,00 €	- 976,00 €	12 285,00 €	973,00 €	3 788,00 €
DSR	51 230,00 €	48 399,00 €	47 060,00 €	43 366,00 €	41 219,00 €	39 970,00 €
Différentiel	2 831,00 €	1 339,00 €	3 694,00 €	2 147,00 €	1 249,00 €	2 848,00 €
FPIC	0 €	1 841,00 €	- 4 933,00 €	- 3 879,00 €		

Il faut noter que l'état, malgré la baisse des dotations, souhaite maintenir les investissements. Pour cela deux mesures phare : la création d'un fonds pour accompagner les projets d'investissement locaux et l'élargissement du FCTVA aux dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments et de la voirie.

En matière d'éléments internes il faut noter la poursuite du désendettement de la commune. Il est rappelé la structure du budget communal avec des recettes de fonctionnement plus faibles que celles des autres communes de la même strate démographique.

RATIOS DE NIVEAU

Catégorie démographique : 3500 à 4999 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Produits de fonctionnement	521	934	559	946	620	955	612	987	624	997	804	1 027	684	1 023
Impositions directes	200	327	235	341	251	355	292	373	301	387	318	407	325	414
Dotations globales de fonctionnement	103	189	100	190	101	191	101	190	102	192	103	192	98	184
Charges de fonctionnement	465	810	493	818	549	820	504	840	526	851	701	891	566	899
Charges de personnel	193	377	219	383	222	384	221	390	246	398	236	413	240	432
Charges financières (intérêts)	40	36	38	32	37	30	41	31	46	32	55	31	52	31
Annuité de la dette	98	112	96	106	92	103	97	101	109	105	137	106	129	104
Encours de la dette au 31/12	946	788	937	765	1 002	774	1 151	788	1 378	800	1 300	814	1 223	794
Capacité d'autofinancement	82	152	91	155	100	166	132	181	123	181	130	177	144	165
Investissements réels	142	313	302	307	343	293	280	314	529	341	472	375	248	308
habitants au 1er janvier	4 002		3 806		3 846		3 856		3 982		3 970		3 969	

Valeur en euros par habitant

A Anneyron
S Strate

Un point sur les emprunts est détaillé :

Pour le budget Assainissement tout d'abord

Désignation BUDGET ASSAINISSEMENT	Code	Date obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Durée (an)	Dernière échéance	Taux
19 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	9	25/02/2001	213 428,62 €	125 924,94 €	25	25/02/2026	6.00
20 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	10	12/09/2002	340 397,67 €	331 084,33 €	30	01/09/2032	4.60
21 INVESTISSEMENTS DIVERS	11	04/11/2005	168 000,00 €	132 272,53 €	30	01/02/2036	3.75
TOTAL - ASSAINISSEMENT			721 826,29 €	589 281,80 €			

Pour le budget principal ensuite :

Désignation BUDGET PRINCIPAL	Code	Date obtention	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée (an)	Dernière échéance	Taux
91 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESPACE PLANTAY VOIRIE ECLAIRAGE STADE	57	01/03/1998	169 887,32 €	39 824,98 €	19	01/03/2018	5.64
92 CONSTRUCTION ECOLE DE COINAUD	58	01/04/1999	274 408,23 €	136 456,81 €	25	30/05/2024	4.75
93 INVESTISSEMENTS DIVERS	59	25/02/2001	609 796,07 €	234 563,80 €	20	25/02/2021	5.95
94 INVESTISSEMENTS DIVERS	60	01/10/2001	610 000,00 €	291 200,00 €	21	15/10/2022	3.83
95 REHABIL.LOGT.RUE JULES NADI	61	20/12/2002	11 786,45 €	987,51 €	14	01/06/2016	4.20
96 INVESTISSEMENTS DIVERS	62	03/09/2003	577 000,00 €	285 831,24 €	20	15/10/2023	3.94
97 INVESTISSEMENTS DIVERS	63	29/07/2005	400 000,00 €	279 897,17 €	25	30/06/2030	3.70
98 INVESTISSEMENT 2005	64	12/12/2005	422 000,00 €	292 370,09 €	25	25/09/2030	3.58
99 INVESTISSEMENTS 2006	65	21/07/2006	400 000,00 €	260 066,20 €	20	28/07/2026	4.25
100 INVESTISSEMENTS DIVERS 2007	13	20/12/2006	323 000,00 €	208 569,49 €	20	22/12/2026	4.05
101 INVESTISSEMENTS DIVERS	14	24/12/2007	480 000,00 €	302 799,85 €	18	01/04/2025	4.77
102 ACHAT TERRAIN LA PLAINE	15	18/06/2010	500 000,00 €	389 941,57 €	15	25/03/2026	3.37
103 INVESTISSEMENTS 2011 (MEDIATHEQUE+ECOLE MATERNELLE)	16	26/05/2011	800 000,00 €	686 423,09 €	20	20/06/2031	4.05
105 - FINANC.INVESTIS. 2012 (ECOLE MATERNELLE)	67	26/06/2012	400 000,00 €	351 193,78 €	20	05/01/2032	5.50
104 FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2012 (MEDIATHEQUE & ECOLE MATERNELLE)	66	06/07/2012	400 000,00 €	351 915,45 €	20	20/02/2032	5.50
106 - FINANC.INVES. 2012 (ECOLE MATERNELLE)	68	04/09/2012	500 000,00 €	424 090,82 €	15	25/11/2027	4.41
TOTAL - ANNEYRON			6 877 878,07 €	4 536 131,85 €			

En ce qui concerne l'exercice 2016, les grands équilibres sont présentés et les principaux axes de dépenses en matière d'investissement dans le cadre de la redynamisation du centre du village : travaux d'assainissement et de voirie.

A.Genthon rappelle que le but de cet « exercice » est de débattre des d'orientations des budgets à venir. Les dépenses précises seront exposées et validées lors du vote du budget.

Les besoins identifiés devront être pris en compte et les dépenses qui en découlent devront être phasées puisque tout ne pourra être réalisé en 2016. Il faut en effet optimiser la planification des dépenses et l'entrée des recettes pour éviter un recours important à l'emprunt.

Les services sont remerciés pour leur travail de préparation.

L'assemblée indique qu'elle prend en compte la tenue de ce débat.

❖ PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE ST SORLIN EN VALLOIRE

Rapporteur : Alain Lacroix

Alain Lacroix expose la position de la commune qui est sollicité dans le cadre de la procédure du Plan Local d'urbanisme de la commune de St-Sorlin-en-Valloire. En effet, Anneyron étant une commune limitrophe, la loi prévoit qu'elle doit être consultée.

St-Sorlin en Valloire est une des communes dont la population avait beaucoup augmenté ces dernières années avec des programmes de lotissement. Le PLU met un coup de frein à ce type de développement comme la loi et les documents d'urbanisme le demandent.

Nous pouvons constater que le territoire de la commune d'ANNEYRON n'est pas impacté en tant que tel par le projet de PLU de la Commune de SAINT SORLIN EN VALLOIRE

Nous pouvons noter néanmoins que ce projet prévoit à terme la disparition de la décharge des Grises. Cela est problématique, car s'il n'y a plus de décharge locale la gestion des déchets va devenir encore plus compliquée.

Il est proposé d'indiquer dans notre position l'inquiétude que cette suppression fait naître.

Les termes proposés sont les suivants : le conseil affirme l'intérêt que représente le maintien de zone d'enfouissement des Grises afin de contenir le coût du traitement de nos déchets ménagers sur le territoire du SYTRAD, sans qu'il soit pour autant question d'une augmentation de la capacité de stockage.

Aucun remarque n'est faite par l'assemblée qui vote à l'unanimité pour les termes de la délibération.

❖ **SDED**

Rapporteur : Alain Lacroix

Il s'agit d'un dossier important puisque le SDED propose d'intervenir pour renforcer tout le réseau Basse Tension qui irrigue le quartier du buis. Cette intervention est réalisée sans demande de participation communale.

A.Genthon précise que le SDED poursuit ses missions de modernisation du réseau et il faut noter que le Nord de la Drôme est plutôt bien traité et suivi par ce syndicat.

Le conseil vote pour cette opération à l'unanimité

❖ **FISAC**

Rapporteur : Alain Genthon

L'appel à projet FISAC est un dossier composé d'un programme global d'opérations déposé auprès des services de l'Etat.

Le dépôt de ce dossier fait écho à la démarche volontariste de la commune pour moderniser le village et dynamiser le commerce local.

Il concerne la problématique que la commune rencontre avec la captation du commerce local par le commerce de périphérie sur de grandes surfaces de ventes. Cela se fait au détriment du commerce de proximité dans lequel les consommateurs trouvent un conseil incomparable.

A.Genthon rappelle que c'est pour cette raison qu'il avait été décidé de dédier un poste d'adjoint sur ce sujet.

Pour réaliser les projets communaux, il faut trouver des subventions qui compensent les baisses de l'Etat et le FISAC est un fonds qui peut permettre de procéder à la réalisation d'une série de projets.

Les travaux sont ainsi identifiés avec un axe fort sur la mise en accessibilité et le maintien et le développement des commerces locaux.

Nous avons déposé un programme avec 7 actions détaillées, chiffrées avec la précision des co-financements.

Il est important de préciser que tout le travail réalisé sur ce projet est en cohérence avec le projet porté par la communauté de communes Porte de DrômArdèche qui procédera elle-même au dépôt en 2017 d'un dossier Fisac à l'échelle du territoire intercommunal.

Le conseil vote pour à l'unanimité

❖ **CONVENTION MEDIATHEQUE**

Rapporteur : Delphine Malins-Allaix

Cette convention existe depuis longtemps et correspond si on le regarde bien à une subvention à la médiathèque départementale de St-Vallier.

Cette structure permet l'emprunt régulier de livres pour répondre aux demandes spécifiques des lecteurs et pour alimenter et renouveler le fonds de livre proposé aux adhérents. La médiathèque départementale met en place régulièrement des formations qui sont ouvertes aussi bien aux agents qu'aux bénévoles des structures qui conventionnent.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Drôme.

❖ **GARANTIE D'EMPRUNT**

Rapporteur : Alain Genthon

Lorsqu'un opérateur réalise d'importants investissements dans la commune, il appelle la collectivité en garantie dans le cadre d'éventuels emprunts. Dans ce cas, il s'agit de l'Habitat dauphinois qui souscrit un emprunt pour son projet de construction Place Rambaud et qui demande à la commune de se porter caution. Un bien étant construit (immeuble), il n'y a de ce fait pas de risques pour la commune en tant que tel.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité

❖ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

A huis clos, le maire donne lecture des actes transmis en mairie depuis le dernier conseil et pour lesquels la commune ne fait pas valoir son droit de préemption et qui sont synthétisés ci-dessous.

Nature du Bien	Adresse	Surface	Prix
Maison d'habitation	Le Village	Sur 332m ²	176 250€
Ancien bâtiment	Le Village	Sur 57m ²	38 000€
Maison d'habitation	Le Village	Sur 85 m ²	94 000€
Terrain à bâtir	Mantaille	791m ²	48 000€
Terrain à bâtir	Mantaille	767m ²	46 000€
Maison d'habitation	Le Village	605m ²	104 500€
Maison d'habitation	Le Village	175m ²	84 500€
Maison d'habitation	Le Village	620m ²	195 000€

Rappel des festivités pour la Journée du 19 mars 2016 : **Anneyron fête sa déviation**

Rendez-vous à l'Espace Plantay à partir de 9h30

10h vieux véhicules pour circuler sur la déviation (priorité aux personnes de plus de 80 ans)

11h concert Echo de l'Argentelle

Deux expositions photographiques :

- Anneyron Autrefois,
- Travaux de la déviation et la démolition du centre bourg : réalisation Club Photo

A 17h commémoration du 19 mars 1962